



AVIS PRÉLIMINAIRE
SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉTUDE
SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Déposé par
la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

Janvier 2005

Groupe-conseils Milieu forestier

Louis Blanchet	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale
Guy Boucher Sylvie Desjardins	Faune Québec Direction de l'aménagement de la faune de la région de la Chaudière-Appalaches
Julie Boudreau	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
Raymond Cimon	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Loïs Lemay	Gestion Forap
Pierre Lachance	Préfet et administrateur délégué de la Conférence au Groupe-conseils
Martin Loïselle	Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches
Daniel Meunier	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
Daniel Racine	MRC de Montmagny, représentant du milieu municipal
Raymond Racine	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, représentant des syndicats des producteurs de bois de Chaudière-Appalaches
Alain Sénéchal	Groupement forestier Chaudière, représentant des groupements forestiers de Chaudière-Appalaches
Charles Tardif	Les Industries Maibec inc.
Marc-André Turgeon	Forêt Québec Direction régionale de la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Estrie

Permanence de la Conférence

Rédaction : Paul Bureau
Agent de développement régional

Révision linguistique : Danielle Tremblay
Technicienne en bureautique

Ce document est disponible sur le site Web de la Conférence régionale des élus à l'adresse :
www.chaudiere-appalaches.qc.ca

Préambule

Lors d'une conférence téléphonique avec les présidents des conférences régionales des élus, M. Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, les invitait à lui faire parvenir un avis préliminaire sur le Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise et les objets qui font consensus en regard de chacune des régions. Rappelons que ce Rapport vient d'être déposé par la Commission en décembre dernier.

Pour ce faire, M. Jacques Pelletier, président de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (Conférence), fait appel aux membres du Groupe-conseils Milieu forestier. Cet avis préliminaire sera déposé au ministre Corbeil d'ici la fin janvier, au conseil d'administration de la Conférence le 10 février et à la Table Québec-régions le 11 février 2005.

Commentaires généraux

- L'appréciation générale du Rapport est favorable. Ce dernier démontre assez clairement, entre autres, une vision intégrée de la problématique forestière.
- La Conférence est directement interpellée sur certaines recommandations (3.5, 3.6 et 7.3). Par ailleurs, différentes sections du Rapport ont des incidences sur ces mêmes recommandations.
- L'avis du Groupe-conseils représente un avis préliminaire. Une étude plus approfondie du Rapport sera nécessaire afin d'en apprécier toutes les implications.
- Les organismes de la région donneront eux aussi leur propre avis sur le Rapport.

Constats

Les membres du Groupe-conseils identifient le point central qui concerne la Conférence, soit la figure 7.1 *Structure organisationnelle proposée pour la gestion des forêts du domaine de l'État*, laquelle indique comment la Conférence est interpellée dans la gestion du milieu forestier. Selon cette structure, la Conférence se verrait adjoindre d'une « commission forestière régionale (CFR) ».

Par ailleurs, la recommandation 7.3 spécifie *Que les conférences régionales des élus (CRÉ) soient désignées comme étant les interlocuteurs politiques régionaux responsables de la mise en place des « commissions forestières régionales », de l'approbation des « plans régionaux de développement forestier » et de l'approbation des projets de sylviculture intensive et des projets de forêt habitée* (voir en annexe du présent avis).

L'étude préliminaire des pouvoirs qu'aurait la Conférence dans le cadre de la recommandation 7.3 conduit à déterminer les enjeux suivants.

ENJEU 1 : Structure et financement

- La mise sur pied de la CFR ne devrait pas représenter une structure lourde. Pour ce faire, la nouvelle structure devrait être adaptée à la région. En Chaudière-Appalaches, la future CFR pourrait ainsi être constituée à partir du Groupe-conseils Milieu forestier, lequel réunit depuis décembre 2001 un ensemble d'experts en matière de gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Au besoin, d'autres acteurs pourraient s'y ajouter.
- Au moment d'envisager une nouvelle structure, pensons que le gouvernement vient de confier aux conférences régionales des élus le mandat d'évaluer les organismes de planification et de développement financés en tout ou en partie par le gouvernement.
- Le Rapport ne prévoit aucun nouveau budget. C'est dire que le financement de la nouvelle structure réduira les budgets ailleurs... En Chaudière-Appalaches, ceci ne devrait pas se traduire par une baisse dans le financement de la mise en valeur de la forêt privée ni dans le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II.
- Dans le réaménagement budgétaire, le gouvernement devra tenir compte des particularités régionales. Par exemple, la voirie forestière concerne beaucoup moins Chaudière-Appalaches que d'autres régions; 90 % de la forêt y est privée et celle-ci est largement pourvue en chemins forestiers. Le budget dégagé en ce sens pourra être affecté à des besoins propres à la région.

- Autant la définition de la structure à mettre en place que le budget à y consacrer devraient faire l'objet de discussions entre le gouvernement et la Conférence, avec la collaboration du Groupe-conseils. La composition de la CFR de même que ses mandats et ceux de la Conférence devraient être conçus en fonction des tâches requises et des ressources financières, professionnelles et techniques allouées. La nature et le nombre de mandats convenus devraient être assortis des ressources suffisantes.
- ✓ Une enveloppe de 2,5 millions de dollars à l'échelle du Québec, imputée à même le réaménagement de l'enveloppe du ministère et répartie entre toutes les conférences régionales des élus risque fort d'être insuffisante pour tous les mandats envisagés.
- ✓ Une étude plus détaillée du Rapport et des discussions avec le gouvernement devront cerner le degré d'imputabilité de la Conférence par le biais de la CFR.

ENJEU 2 : Responsabilités

- Le Plan régional de développement forestier (PRDF), qui serait élaboré par la CFR et approuvé par la Conférence (tel qu'il est présenté à la recommandation 4.19), devra être revu à tous les cinq ans et soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Est-ce la Conférence qui soumettrait le PRDF au BAPE?
- Dans le contexte du PRDF, la Conférence aurait à approuver les projets de sylviculture intensive et des projets de forêt habitée, préalablement analysés par la CFR, pour recommandation au ministre. Notons, qu'en Chaudière-Appalaches, 90 % de la forêt est privée, ce qui rejoint le concept de forêt habitée.

ENJEU 3 : Réglementation

- Avant d'établir de nouvelles normes, il faudra regarder l'aspect légal afin d'être conforme.

Conclusion

La mise en application des recommandations qui seront retenues nécessitera une concertation à la fois entre la Conférence régionale des élus et le gouvernement et à l'intérieur de la région entre les différents acteurs concernés.

ANNEXE